

Conseil de gestion du 28 mai 2026 Délibération n°2026-01

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
Vu l'arrêté inter préfectoral n°2026/062 du 13 mai 2026, modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, et la délibération n°2024-26 portant modification de ce même règlement intérieur,
Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

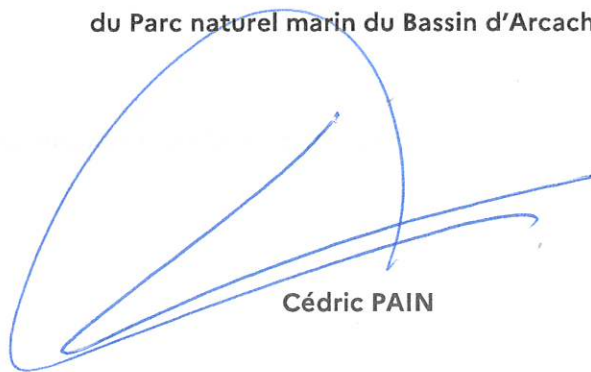
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 1^{er} octobre 2025
3. Avis :
 - Enquête administrative n°02-2026 (autorisation de cultures marines)
 - Concession de plage d'utilisation du Domaine Public Maritime pour la jetée d'Andernos-les-Bains
 - Bail de chasse maritime sur le littoral médocain
 - Arrêtés mouillage et accostage au sein de la RNN du Banc d'Arguin (point d'information)

- Avis techniques donnés et à venir
- 4. Approbation du programme d'actions 2026
- 5. Modalités d'attribution de concours financiers
- 6. Projets en cours et commissions
- 7. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**



Cédric PAIN